

La politique mercantiliste et maritime de Colbert

Jean-Baptiste Colbert est l'un des principaux ministres de Louis XIV. Chargé de l'économie du royaume, il met en place une politique mercantiliste et cherche aussi à développer le commerce avec les régions lointaines en créant des compagnies de commerce.



1 Jean-Baptiste Colbert (1619-1683)

(Claude Lefèvre, 1666, Musée de Versailles.)

Membre d'une famille de riches marchands drapiers de Reims, Colbert est d'abord au service de Mazarin. Travailleur acharné, il devient un des principaux ministres de Louis XIV, à la fois Contrôleur général des finances, secrétaire d'État à la Maison du roi et secrétaire d'État de la Marine. Par ses fonctions, il contrôle toute la vie économique et commerciale du royaume.

3 « Acclimater les meilleures industries »

« M. Colbert veut rendre le pays entier supérieur à tout autre en opulence, abondant en marchandises, n'ayant besoin de rien et fournisseur de toutes choses aux autres États. En conséquence, il ne néglige rien pour acclimater en France les meilleures industries des autres pays et il empêche par diverses mesures d'introduire leurs produits en France. Il essaye de faire tanner à l'anglaise les peaux de bœufs afin qu'elles servent aux mêmes usages que les cuirs anglais et les remplacent. À la Hollande, on a emprunté sa manière de fabriquer les draps, comme aussi les fromages. À l'Allemagne, on a pris la manufacture des chapeaux et du fer blanc et beaucoup d'autres travaux industriels. À notre pays Venise, les dentelles à "points du jour"¹. Cinq ou six mille femmes répandues dans la plupart des provinces y travaillent et beaucoup de maîtresses² de Venise y sont allées. On s'efforce de prendre la fleur de ce que produit le monde entier.

Ce qu'il y a de mieux dans toutes les parties du monde se fabrique à présent en France ; et telle est la vogue de ces produits, que de toutes parts affluent les commandes pour s'en fournir.

Autant Colbert est charmé de voir passer l'or des autres dans le royaume, autant il est jaloux et soigneux de l'empêcher d'en sortir, et à cet effet, les ordres les plus sévères sont donnés partout. »

Rapport de Giustanini, ambassadeur de la République de Venise à Paris, de 1665 à 1668.

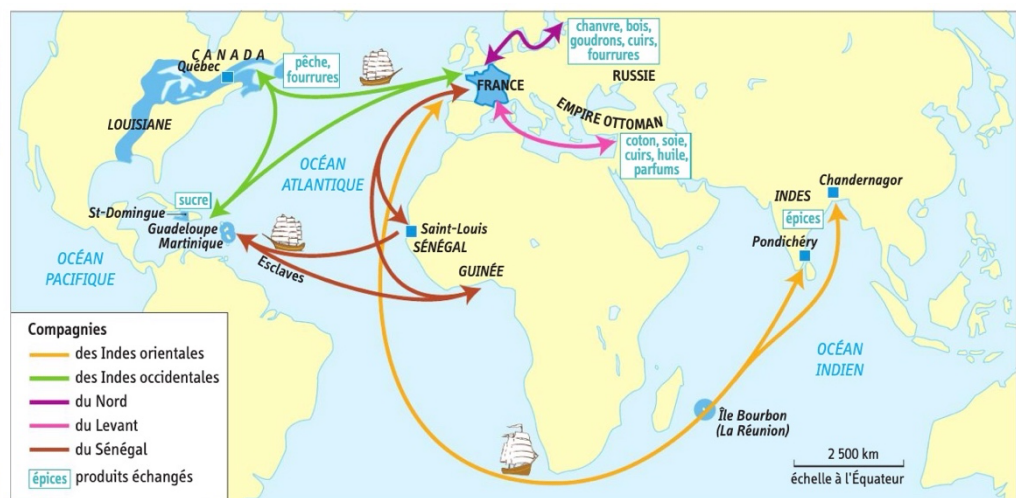
1. Points de broderie utilisés dans la dentelle de Venise.
2. Ici, ouvrières dentellières très qualifiées.

2 Qu'est-ce que le mercantilisme ?

« Je crois que l'on demeurera facilement d'accord sur ce principe qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un État qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance.

[...] Il n'y a qu'une même quantité d'argent qui roule dans toute l'Europe et qui est augmentée de temps en temps par celui qui vient des Indes occidentales. [...] On ne peut augmenter l'argent dans le royaume qu'en même temps que l'on en ôte la même quantité dans les États voisins. [...] Il n'y a rien de plus nécessaire dans un État que le commerce ; c'est lui qui le rend florissant. »

Colbert, *Lettres, instructions et mémoires*.



4 Les routes des compagnies de commerce françaises au temps de Colbert

5 La fondation de la Compagnie de commerce des Indes orientales (1664)

« 1. La Compagnie des Indes orientales sera formée de tous nos sujets qui voudront y entrer pour telle somme qu'ils estiment à propos, chaque part ne pouvant être inférieure à mille livres.

9. La chambre ou direction générale des affaires de ladite compagnie sera établie en notre bonne ville de Paris et sera composée de 21 directeurs élus [...].

13. Ne pourra aucun des intéressés de la compagnie avoir voix pour l'élection des directeurs s'il a moins de 10 000 livres dans la compagnie [...].

27. La compagnie pourra naviguer et négocier seule, à l'exclusion de tous les autres sujets, depuis le cap de bonne espérance jusque dans toutes les Indes et mers orientales, pour le temps de cinquante années consécutives [...] pendant lequel temps il est fait défense à toute autre personne d'y faire navigation et commerce.

28. Appartiendra à ladite compagnie à perpétuité toutes les terres, places et îles qu'elle pourra conquérir sur nos ennemis ou qu'elle pourra occuper.

29. Nous donnons à ladite compagnie l'île de Madagascar et les îles voisines.

39. Nous promettons à ladite compagnie de la protéger et d'employer la force de nos armes en toutes occasions pour la maintenir dans la liberté entière de son commerce et navigation.

44. Les marchandises qui viendront des Indes et seront déchargées dans les ports du Royaume [...] ne paieront aucun droit d'entrée ni de sortie [...]. »

Donné à Vincennes en août, l'an de grâce 1664
Signé : Louis.



Le blason de la Compagnie (XVII^e siècle).

VOCABULAIRE

Une compagnie de commerce :

une compagnie privée à laquelle le roi donne un monopole de commerce pour une région du monde.

Le mercantilisme : une politique économique qui consiste à faire rentrer le plus d'or et d'argent possible dans le royaume, en cherchant par divers moyens à limiter les importations et augmenter les exportations.

Doc. 2 Expliquez pourquoi le développement du commerce est essentiel dans le cadre d'une politique mercantiliste.

Doc. 3 Pourquoi Colbert veut-il « acclimater en France les meilleures industries des autres pays » ? Quelles sont les productions copiées par la France ?

Doc. 4 et 5 Quel est le domaine maritime de la compagnie des Indes orientales ?

Doc. 5 Par qui la Compagnie des Indes Orientales est-elle dirigée ? De quels avantages dispose-t-elle pour son commerce ?